



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019

Avis d'impôt établi en 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOGENT-SUR-MARNE
SAID BRY-LE PERREUX
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 39 049 020 182

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

APPT 401 ETG 4 BAT A
16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 75 21 4594600889 4

Référence de l'avis : 20 94 A560909 48

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

1030-012860-0001-01

eco'pli 86 POITIERS PIC 19.08.20 CI 1500

MME BAH BELLA

APPT 401 ETG 4 BAT A

16 AV DES FRERES LUMIERE

94360 BRY SUR MARNE



Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94737 NOGENT SUR MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

5 724

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

94105

1030-012860-1-1-01-025719

Avis d'impôt établi en 2020
Impôt sur les revenus de 2019

N° fiscal : 30 39 049 020 182

Déclarant 1 - Nom de naissance : BAH

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Pensions alimentaires perçues	6 360			
Abattement spécial de 10%	- 636			
Salaires, pensions, rentes nets	5 724			5 724
Revenu brut global				5 724
Revenu imposable				5 724
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				5 724
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	0,00%			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales).

Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.